



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : CE/MGO/JDU/mvm/cb/2015-43

Votre correspond. : Judith Duchêne

081/240 670

judith.duchene@uvcw.be

Monsieur Paul Furlan

Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville,
de l'Energie et du Logement
Rue Moulin de Meuse, 4
5000 Namur-Beez

Annexe(s) : 1

A l'attention de Monsieur Denis Sibille,
Chef de Cabinet

Namur, le 10 juin 2015

Monsieur le Ministre,

Concerne : *Positionnement de la Fédération des CPAS : le Plan de cohésion sociale.*

Lors de sa réunion du 30 avril 2015, le Comité directeur wallon de la Fédération des CPAS a pris position sur le Plan de cohésion sociale. Ce positionnement consiste en un certain nombre de constats et de propositions qui sont détaillés dans la note que vous trouverez sous couvert de la présente.

Afin d'établir de tels éléments sur base des réalités vécues par le terrain, la Fédération des CPAS et l'Union des Villes et Communes de Wallonie ont organisé en mars dernier une réunion conjointe réunissant différents acteurs impliqués dans des plans de cohésion sociale aux formes diverses.

Revoir le Plan de cohésion sociale sous l'angle de la simplification administrative fait inévitablement remonter des questions de processus, mais également des questions de fond. Il nous semble indispensable de les saisir afin d'éviter l'éparpillement des actions et des moyens, d'articuler une prise en charge permettant l'inclusion des personnes les plus fragilisées et de renforcer l'intégration du dispositif, notamment dans le Plan de Lutte contre la Pauvreté porté par le Gouvernement wallon.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour en parler.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez au contenu de la présente et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Claude Emonts
Président